



CHARTE D'ENGAGEMENT À POULPE,

COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À LA PRODUCTION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE EN OCCITANIE

EN TANT QUE COPRODUCTEUR·RICE

Je m'engage à prendre part à ce regroupement informel de structures culturelles qui partagent un intérêt commun et des valeurs communes dans le soutien à la création et à la diffusion d'œuvres artistiques du spectacle vivant à destination de l'enfance et de la jeunesse, créées par des équipes domiciliées en région Occitanie.

POULPE - Coopérative de soutien à la production pour l'Enfance et la Jeunesse est un dispositif collaboratif ayant pour objectif de soutenir et accompagner des projets créés par des équipes de la région Occitanie à destination d'un public jeune (0-18 ans).

Cette coopérative réunit des structures du spectacle vivant qui mutualisent leurs efforts, leurs expertises et leurs moyens financiers pour améliorer les conditions de production et de diffusion des projets sélectionnés pour leur intérêt artistique et culturel.

Ce partenariat veille à développer une approche globale de la création artistique permettant d'associer systématiquement la production à la question de la diffusion des œuvres qui seront soutenues. Il est fondé sur une prise de risque artistique partagée, depuis la conception des œuvres jusqu'à la fin de leur exploitation.

Les champs artistiques concernés sont les arts de la scène et du mouvement, toutes disciplines confondues.

Les objectifs de POULPE

- Valoriser, soutenir et structurer la création jeune public en Occitanie ;
- Mutualiser des moyens de production entre structures culturelles de tout type et notamment entre des équipes artistiques et lieux de programmation, dans un principe de solidarité et d'intérêts communs entre ces professionnel·le·s ;
- Permettre une expertise partagée entre ces professionnel·le·s sur la création à destination de l'enfance et la jeunesse.

LE FONCTIONNEMENT DE POULPE

POULPE fonctionne sur un principe de solidarité entre actrices et acteurs culturel·les de la région Occitanie (équipes artistiques, lieux de programmation, bureaux de production, réseaux ou structures d'accompagnement). Chaque structure culturelle est invitée à contribuer annuellement à POULPE, sans engagement de reconduction d'une année sur l'autre. Cette coopérative est soucieuse de permettre à chacun·e de pouvoir contribuer en fonction de ses capacités financières. À titre indicatif, nous encourageons les compagnies, les collectifs, les boîtes de production à contribuer à hauteur d'un minimum de 50€ et les structures de diffusion labelisées et/ou conventionnées à contribuer à hauteur d'un minimum de 500€.

En cas de soucis particulier, n'hésitez pas à nous contacter pour discuter d'un montant qui vous permette de participer.

Grâce à cette mutualisation solidaire, POULPE lancera chaque année un appel à candidatures auprès des équipes artistiques d'Occitanie afin de sélectionner un ou plusieurs projets de création à destination de l'enfance et de la jeunesse. Les critères d'éligibilité des candidatures seront vérifiés par le groupe de travail de POULPE.

Pour être éligible, le projet soumis devra :

- Aboutir à une forme performative relevant d'un ou plusieurs domaines du spectacle vivant : le théâtre, la danse, la musique, le cirque, et leurs formes associées et croisées, pour la scène, l'espace public ou la piste. Cette forme ne pourra pas être une recréation ni une adaptation grande forme/petite forme ;
- S'adresser à l'enfance et la jeunesse : 0-18 ans. Les projets devront justifier d'une écriture à destination du jeune public, pas de projets tout public familiaux ;
- Prévoir une ou des dates de création au cours de la saison 2027/2028 (entre le 1^{er} septembre 2027 et le 1^{er} septembre 2028) ;
- Être porté par une équipe artistique dont le siège social est en Occitanie ;
- Avoir au moins une création à son répertoire ;
- Fournir 3 lettres de soutien de programmateurs ou programmatrices de la région Occitanie (coproduction, résidence ou pré-achat).

L'étude des candidatures se fera en respectant les points de vigilance suivants :

- Qualité artistique : innovation, intérêt perçu, contenu artistique présenté dans le dossier ;
- Diversité des esthétiques des projets retenus ;
- Diversité des tranches d'âges visées ;
- Représentativité du territoire régional en fonction de l'implantation des compagnies (équilibre géographique est/ouest au sein de la région Occitanie) ;
- Calendrier de création établi ;
- Équilibre femme / homme (dans la short-list) des porteur·euse·s des projets retenus ;
- Écoresponsabilité ;
- Équilibre des projets de compagnies d'envergures différentes : les compagnies conventionnées ne seront pas prioritaires.

La sélection des projets se fait ensuite en deux temps.

Pour prendre part aux sélections, il faut être contributeur·rice·s ET volontaire ET présent·e lors de la journée de présentation de projets. Les contributeur·rice·s qui ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans l'étude des dossiers et les phases de sélection auront tout de même participé à cette dynamique de mutualisation par leur contribution financière et seront solidaires des choix effectués.

Phase 1 des sélections : Les candidatures éligibles seront mises à disposition sur un drive.

Les contributeur·rice·s seront amené·e·s à étudier l'intégralité des candidatures et à les évaluer selon les critères suivants : enjeux artistiques (intérêt de la démarche de création, la prise de risque/l'innovation), viabilité du projet (cohérence du budget, partenaires, calendrier de création réaliste et défini). La qualité du dossier sera également un critère de sélection.

Cette première phase conduira à une note globale aboutissant à une short-list de 8 à 10 projets qui seront mis en valeur lors de la journée de présentation.

Phase 2 des sélections : Les projets short-listés seront présentés à l'occasion d'une journée professionnelle le jeudi 24 septembre 2026 à La Cigalière à Sérignan (34). Cette journée sera ouverte à l'ensemble des professionnel·le·s. Les contributeur·rice·s présent·e·s se réuniront en fin de journée pour procéder à la sélection finale. Les projets retenus se verront attribuer tout ou une partie du fonds mutualisé, en fonction des budgets et de leurs besoins en coproduction.

Le montant de l'aide attribuée aux lauréat·e·s sera déterminé par le Groupe de travail POULPE, en fonction des contributions reçues. Il est donc amené à évoluer d'une année sur l'autre, sans minimum garanti à ce jour. La gestion du Fonds est confiée à L'Agence Unique Occitanie Culture.

CALENDRIER

Lundi 16 février : lancement de l'appel à candidatures

Vendredi 17 avril : date limite de dépôt des candidatures

Lundi 11 mai : annonce des projets pré-sélectionnés

Jeudi 24 septembre : journée de présentation des projets pré-sélectionnés

